



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230331-439A-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°439/2023

OBJET : Affectation du résultat

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Madame la Présidente propose pour l'affectation du résultat :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 44 084,31 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 121 319,84 €

Le budget supplémentaire proposé est le suivant :

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

ARTICLE	DESIGNATION	F/I	PROPOSE	
			DEPENSES	RECETTES
002	Report du résultat de fonctionnement	F		121 319,84
611	Contrats de prestations de service	F	8 000,00	
6712	Amande fiscale	F	2 000,00	
673	Titre annulé sur exercice antérieur	F	2 000,00	
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	F	10 000,00	
Sur équilibre positif		F	99 319,84	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			121 319,84	121 319,84
001	Report du résultat d'investissement	I		44 043,31
Sur équilibre positif		I	44 043,31	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			44 048,31	44 048,31
TOTAL GENERAL			165 368,15	165 368,15

Affichée le :

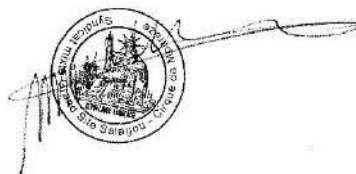
Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider le budget supplémentaire 2023.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 31 mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX